



REUNION PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 27 DECEMBRE 2007 PROCES - VERBAL

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur Alain RENARD
Monsieur Jean-Pierre TURON

Vice-Président du Conseil Général
Vice-Président de la CUB
Maire de Bassens

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Jean-Didier BANNEL
Madame M.C. CARLE de la FAILLE
Monsieur Michel CARTI
Monsieur Gérard CHAUSSET
Monsieur Michel DUCHENE
Monsieur Nicolas FLORIAN
Monsieur Vincent LIMINIANA

Conseiller Communautaire
Conseillère Communautaire
Conseiller Communautaire
Conseiller Communautaire
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde

Monsieur Patrick PUJOL

Vice-Président de la CUB
Maire de Villenave d'Ornon
Questeur Assemblée Départementale
Maire de Camblanes et Meynac

Monsieur Guy TRUPIN

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Monsieur Bruno de GRISSAC

SMEGREG

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première réunion du comité syndical convoqué pour le 20 décembre 2007, le comité peut délibérer valablement ce jour sans condition de quorum.

La séance est ouverte à 09h30 par Monsieur Alain RENARD, Président du Syndicat Mixte et qui présidera la séance à ce titre.

Avant examen du premier rapport et sur proposition du Président, il est décidé de reporter à la prochaine réunion du Comité Syndical l'examen des trois points suivants de l'ordre du jour :

- 5. Activités du SMEGREG.
- 6. Avancement des recherches de ressources de substitution.
- 8. Propositions d'études pour 2008.

1 / Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 26 septembre 2007

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 / Contrat assurance incapacités de travail du personnel pour 2008

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité des membres présents, le Président à souscrire le contrat d'assurance du personnel proposé par la Caisse Nationale de Prévoyance pour l'année 2008 et à signer toutes les pièces relatives à ce contrat et à sa gestion par le Centre de Gestion de la Gironde.

Une comparaison des tarifs de différents prestataires proposant ce type de contrat est souhaitée pour la prochaine échéance.

3 / Création d'un compte épargne temps pour les agents du SMEGREG

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents, la création d'un compte épargne temps pour les agents du SMEGREG et en confie la gestion au Président.

4 / Budget 2007 - Décision modificative n° 2

Le projet de décision modificative n°2 présenté en séance est adopté à l'unanimité des membres présents. Cette décision modificative traduit par une augmentation du budget de 151.447 €.

5 / Montages envisageables pour la maîtrise d'ouvrage des solutions de substitution structurantes pour l'alimentation en eau potable

Il est décidé de reporter la présentation détaillée des montages envisageables et le débat correspondant à la prochaine réunion.

Le Comité Syndical prend néanmoins acte de la demande exprimée par un courrier conjoint des Présidents de la Communauté Urbaine de Bordeaux et du Conseil Général de la Gironde quant au rôle du SMEGREG en la matière.

Par ce courrier, les deux partenaires associés indiquent que le SMEGREG leur apparaît être la structure la mieux adaptée pour définir les structures partenariales permettant la mise en œuvre des solutions de substitution

6 / Débat d'orientation budgétaire 2008

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, retient le principe d'un budget 2008 comparable à celui des années précédentes, sans augmentation des participations demandées aux deux partenaires associées.

Il demande que soient élaborées :

- une synthèse de l'évolution passée des missions et des financements du SMEGREG ;
- une prospection sur les besoins du SMEGREG sachant que les études de ressources nouvelles pèseront moins lourd dans le budget dans un avenir proche.

Le résultat de ces travaux est attendu pour le premier trimestre 2008.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Bordeaux, le 4 janvier 2008

Le Président

Alain RENARD